



droit au chômage si diminution de salaire

Par **vassmat**, le **13/09/2011** à **19:44**

Bonjour, je travail en tant qu'employée à domicile 3 familles

14 h par semaine dans la 1^{ère}

13 h par semaine dans la 2^{ème}

12h dans la 3^{ème}

et ce depuis le 25 août

avant cette année je travaillais

14h dans la première

et 29h dans la 2^{ème}

les horaires ont diminué dans la 2^{ème} car les petits sont entrés à la crèche le 25 août

aujourd'hui 15 septembre je viens d'apprendre mon licenciement de la 3^{ème} famille

Je voudrais savoir si ma situation peut me donner le droit à du chômage vu la perte de salaire (environ 700 euros par mois)

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **13/09/2011** à **20:03**

Bonjour,

En principe la diminution du temps de travail chez un même employeur n'ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi...

Je vous conseillerais tout de même d'interroger l'organisme en exposant la situation précise...